INSTITUTIONS.

Institution de Mme Bourayne. Fondée en 1832 par Mme Lefèvre, et dirigée depuis 1840 par Mlle Bourayne. Rue des Remparts, encoignure [illegible].

L'ÉTABLISSEMENT doit être transféré, pour le 1er décembre, dans un plus vaste local, dont la construction s'achève rue Bourgogne entre les rues Bienville et Douane. 25 sep—3m

Mandeville Academy.

CETTE Institution, située à Mandeville, sur les bords du Lac Pontchartrain, et dirigée par M. P. McManus et M. A. Dorion, ex-professeur de latin, de français et de littérature au Collège Jefferson, offre aux parents et aux enfans tous les avantages que l'on peut désirer et trouver dans une bonne maison d'éducation. Le nombre toujours croissant des élèves fait espérer que dans peu l'Institution de Mandeville fondée depuis quelques mois seulement, sera dans l'état le plus florissant.

Le prospectus de l'établissement se trouve chez M. Steel, V. Hébert et Lelièvre, libraires à la Nile-Orléans. 21 juil—a

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

PENSIONNAIRES ou Externes, rue Carondelet, près la rue St-Joseph, fondée en 1842, par Mlles. [illegible] Landres.

Dans cette institution, ou sont employées les meilleures méthodes connues en Europe, les soins les plus assidus sont donnés à l'instruction et aux progrès des jeunes demoiselles dans toutes les branches qui constituent une éducation accomplie.

Les cours sont faits dans les langues anglaise et française et des études basées sur un système bien [illegible] adaptées aux âges et aux connaissances des élèves.

Les meilleurs professeurs sont employés dans l'institution.

Mlles Viaison enseignent la peinture à l'huile ou à l'aquarelle, le paysage, des fleurs; le dessin linéaire et académique. 7oct—3m

Institution Classique et Commerciale,
DE
G. BOYER ET L. SIRET.
No 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

M. G. BOYER fondateur de cette Institution, [illegible] ancienne de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur d'informer les parents qu'il vient d'en remettre la direction absolue à M. L. Siret, son associé.

Le choix qu'il a fait de ce professeur, connu depuis plus de dix ans en Louisiane est, dans la pensée de M. Boyer, de nature à mériter la continuation du patronage et de la confiance dont il est heureux d'avoir été l'objet lui-même depuis plus de seize ans.

M. L. SIRET, ex vice président du Collège Jefferson, [illegible] dès son début dans la carrière de l'enseignement, [illegible] est fier déjà de quelques succès [illegible] figurent honorablement dans la société louisianaise. Il aborde donc une nouvelle tâche avec [illegible] qu'avec zèle.

[illegible] premier moyen d'action est d'inspirer aux jeunes gens le goût du travail, de leur apprendre à étudier; son ambition n'est pas d'adopter un système, une méthode à lui, [illegible] de [illegible] le temps. Elève de l'Université de France [illegible] le plan d'instruction suivant les divers besoins du temps et du pays.

Le cours d'études est, à la volonté des familles, [illegible] que possible. Le manuel du Baccalauréat de France peut, à quelques modifications près, en donner une idée sommaire.

[illegible] portent principalement sur l'étude de la LANGUE ANGLAISE, dont l'importance [illegible] jour et qui occupe la première [illegible]

[illegible] élémentaires sont l'objet d'un soin tout particulier [illegible] décisive qu'elles exercent sur [illegible]

[illegible] qu'il ne faut pas séparer d'un travail [illegible] la première condition, [illegible] avec sollicitude; elle se fonde sur une [illegible] juste, proportionnée à l'âge et au [illegible] Elle est calculée de manière à [illegible] l'idée exacte de l'ordre et du devoir.

[illegible] reçoit des externes, des demi-pensionnaires et des pensionnaires. Voir le prospectus. 7 oct

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR MME GRANET,
Autrefois rue Bourbon,
Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon,

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Le nouveau local où elle est installée, depuis un an, [illegible] parfaitement à toutes les améliorations [illegible] n'a rien négligé pour le [illegible] exigences d'un Pensionnat [illegible] Salle d'étude spacieuse, [illegible] aérées, pourvus de toutes les [illegible] qu'exigent l'hygiène et l'agrément; [illegible] pour satisfaire la sollicitude des [illegible]

L'enseignement comprend la Lecture, l'Écriture, [illegible] l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire [illegible] en pratique, la Littérature et [illegible] sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin [illegible] Mme Granet s'est adjoint pour les [illegible] anglais des professeurs qui [illegible] preuves, Citer, Feilhard, Norès et [illegible]

[illegible] approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des [illegible] de leur préparation à la première communion.

[illegible] qui est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme [illegible] Les cours de solfège et de chant sont [illegible] de M. Brocard [illegible]

[illegible] de danse sont donnés par Mme [illegible] 21 oct

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR MME P. ARPIN,
Rue Bourgogne, No. 109, entre Conti et St-Louis.

PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

MME P. ARPIN a l'honneur d'annoncer aux parents qu'elle a agrandi le local de son [illegible] prête le 15 courant à recevoir des pensionnaires et des demi-pensionnaires. [illegible] la confiance qui [illegible] des élèves, Mme P. Arpin a assuré la coopération d'habiles professeurs.

L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues ANGLAISE et FRANÇAISE. Il comprend LA LECTURE, L'ÉCRITURE, LA GRAMMAIRE, L'ARITHMÉTIQUE, LA GÉOGRAPHIE, L'HISTOIRE, LA LITTÉRATURE, LES ÉLÉMENS DES SCIENCES, qui conviennent aux Demoiselles, &c.

Mme P. Arpin se chargera elle-même des cours [illegible] sera secondée par deux excellentes maîtresses [illegible] Les cours les plus avancés sont faits par MM. Orton, professeur de langue et de littérature anglaise. P. Arpin qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature française &c.

[illegible] sont joints les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. [illegible] sous la direction de Mme P. Boyer dont l'expérience [illegible] et la danse seront également enseignés [illegible] d'un mérite reconnu.

[illegible] et les autres ouvrages que doit savoir une demoiselle, ne seront pas non plus négligés [illegible] sous les yeux de la directrice.

Une surveillance, tout à la fois douce et active, [illegible] exercée sur les enfans par la Directrice et les maîtresses qui la secondent plus particulièrement, et aucun soin n'est épargné pour [illegible] une bonne éducation [illegible] instruction solide.

N. B.—Les jeunes personnes étrangères à l'Institution [illegible] admises aux cours d'histoire [illegible] de science que fait M. Arpin. Ces [illegible] connaissances [illegible] complément d'une bonne instruction.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est [illegible] même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de [illegible] autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, [illegible] maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers, servantes, et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies de justice, lesquels fourniront des sécurités de probité, plus, des garde-malades.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau [illegible] maisons où ils seront logés et nourris [illegible]

M. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en [illegible] En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont [illegible] au dit bureau, ainsi que des ouvrières [illegible] servantes, gardiennes d'enfants, &c &c. [illegible] M. Cabos se charge de vente de propriétés [illegible] d'esclaves et de maisons, &c.
[illegible]—1 an.

TATOUT FRERES,
No 161, RUE CHARTRES,
Encoignure Toulouse,

VIENNENT de recevoir par les navires Finland [illegible] Brunswick, du Havre, une grande variété [illegible] qu'ils offrent à vendre aux prix les plus [illegible]

[illegible] coton différentes qualités.
[illegible] 1 do bretelles tricotées.
[illegible] taffetas noir assortis de Nos.
[illegible] brodés et à rivière.
[illegible] plats des Nos 1 à 6.
[illegible] capsules cannelées fendues marques F. L. 20
do do do boites 100
do do do 1010.
[illegible] glacé noir et blanc.
[illegible] brosses à dents et à ongles.
[illegible] bas français pour dames.
[illegible] pour fillette. 1 do œillets métalliques.
1 do miroirs ronds en zing.
[illegible] do carrés assortis de grandeur.
[illegible] à double face. 1 do tabatières divers genr
[illegible] peignes à démêler en buffle. 2 do do corn
[illegible] brosses à peigner et à cheveux.
[illegible] à barbe. 1 do boites à barbe.
[illegible] crayons assortis.
[illegible] pour cartes et en boite.
[illegible] bagues en cuivre.
[illegible] à coudre assortis.
[illegible] en tout genre.
[illegible] boutons soie et lasting.
[illegible] pour pantalon.
[illegible] à coudre noire et couleur.
[illegible] veilleuses sur liége. 2 do do sur bois.
[illegible] assortie. 2 do couverts fer battu.
[illegible] 3 sortes. 1 do couverts en métal.
[illegible] tire-bouchons, etc. etc., etc.

De New York.

Par les navires Genessee, Vicksburg et Jassore, [illegible] bas blancs et couleur pour dame. 12 do [illegible] pour fillette, 2 do do do en laine do. 21 do [illegible] écrus blancs et couleur. 4 do do en laine [illegible] hommes. 2 do lacets ferrés pour souliers. 2 do [illegible] 4 do do couleurs assorties. 3 do cames [illegible] à 1 et 2 têtes. 4 do papier à écolier. 3 do do [illegible] 4 do encre bleue et noire. 1 do baleines [illegible] 6 do parapluies coton de 26 à 34 pouces. [illegible] Warrin. 3 do couteaux, ciseaux et [illegible] 2 do peignes fins en ivoire.

[illegible] constamment en magasin la véritable poudre de Mauberret, ainsi que le dépôt des allumettes de la 1re qualité, et une variété d'autres articles [illegible] vendront à très bon marché.

TATOUT FRÈRES, No 161, rue de Chartres, Encoignure Toulouse.

A. SOUBIE, rue de Chartres No 160.

A REÇU et offre à vendre un grand assortiment de FUSILS de chasse de manufacture anglaise. Ces armes expressément commandées pour son établissement, sortent des ateliers de "J. R. COOPER," fabricant déjà fort avantageusement connu dans la Louisiane.
Pistolets à six coups et accessoires de chasse.
[illegible]sept—6m

25 Barils vin blanc Haut-Sauterne, à vendre par N. DUDOUYT, 13, rue Toulouse

---

[illegible] TALAMON, [illegible] rue de Chartres,

VIENT de recevoir [illegible] de Brunswick, du Hâvre, les marchandises suivantes, qu'il vend à très bas prix: [illegible]

[illegible] p. robes;
[illegible] nouveaux dess.
12 do do blanc uni extra forte;
12 do do marquise;
300 douzaines mouchoirs madras;
1 balle drap 5|4 à paletot;
1 do casimir à pantalon;
150 coupes cachemire, nouveauté p. gilets;
[illegible]
1 do rubans satin uni;
200 douz. chemises couleur Mulhouse,
60 do ombrelles, derniers genres;
2 caisses bretelles gomme;
50 douz. casquettes pour enfants;
200 pièces foulards soie nouveauté;
1 caisse passementerie;
1 do ceintures à anglet, do galons français;
1 do [illegible]
1 do batiste [illegible]
1 do mouchoirs batiste unis, à jours et brodés;
1 do do de Bagna;
1 do [illegible]
1 do de fil et coton;
10 caisses parfumerie de toutes qualités.
1 do gants de peau p. hommes et femmes;
1 do do castor et chamois p. hommes;
1 do do soie pour hommes et femmes;
1 do do et mitaines filet, unis et brodés;
1 do cravattes taffetas noir;
100 douz. vestes peluchées coton et pure laine;
1 caisse indienne chamois, damassés p. rideaux;
1 do châles et écharpes Taurys, imprimés;
1 do bourses soie;
1 do bourses [illegible] et cordonnet coton;
1 do barège noir pour robes;
3 do cartes françaises.

21 sept — O. TALAMON, 44, rue de Chartres.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, RUE DU CANAL, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 220, Broad-Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les derniers arrivages, des LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ile offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas:

ARTICLES POUR LES HABITANTS:—Kersey, Lindsey et Mixture triple et laine, paletots, gilets à manche, levites et pantalons à la matelote, couvertures bleues, blanches, grises, vertes et bien-fait, paletots, surtouts, habits-sacs, noirs, gris mélangé et satinet à carreaux; gilets de dessous noir-mélangé etcroisés; chemises en flanelle croisée unie, rouge et blanche; chemises en hickory et étoffes rayées à la matelote; chemises en coton écru et blanc, en gingo bleu, et en calicot; bas épais tricotés à la campagne; 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA CÔTE:—Habits d'une coupe distinguée, pale tots, sacs, tout-aller, habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pinot, levites écourtées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.

ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus bronze, et bleu-noir; à l'epreuve de l'eau, poils de chèvre, Cambie et Joinville.

PANTALONS—En chevreau noir, casimir à cotes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à cotes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonade de fantaisie et [illegible]-cabin.

GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre; en casimir noir, en velours noir et fantaisi et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.

Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

Marchandises Françaises,
IMPORTATION DIRECTE.
Rue de Chartres, No. 35, au premier.

LES soussignés offrent à vendre en gros seulement, en débarquement des navires Finland, Devonshire et Brunswick, du Hâvre, les marchandises suivantes, à bas prix et à des conditions avantageuses, savoir:

2 caisses damas coton, couleur assorties pour rideaux;
3 " damas do et laine, grande nouveauté;
3 " mousselines de laine, nouveauté pour enfans,
2 " cachemire d'Ecosse, nouveauté p robes
2 " robes brodées riches, cachemire d'Ecosse, toile du Nord, &c.;
4 " barèges nouveauté, bel assortiment,
1 " passementerie soie et franges de toutes dimensions;
6 " vestes pluchées coton, grandes tailles;
2 " do do laine, doublées et non doublées;
3 " parapluies soie, 22, 26, 28, 30 et 32 p.;
2 " ombrelles nouveauté;
2 " foulards écossais pour robes;
1 " ruban satin uni de toutes couleurs;
2 " velours assortis, nouveauté pour robes, velours, &c. &c.;
1 " corsets sans couture, numéros assortis;
20 " balles madras, bel assortiment dessins
1 " cotonnades de toutes qualités;
1 " satin et soie noire pour manteaux;
1 " do do fantaisie nouveauté;
1 " parfumerie assortie, savons, pommades, &c. &c.;
2 " manteaux laine tricottée pour enfans,
1 " bas d'enfans cachemire assortis;
2 " do coton de tous âges;
2 " brosses à dents assorties;
2 " peignes ordinaires fantaisie assortis;
1 " gants peau différentes marques;
1 " bretelles de toutes qualités;
1 " cravates nouveauté soie et autres;
1 " mouchoirs de batiste assortis;
1 " jupes crénoline, nouvelle coupe;
1 " gants laine vert, tricottés;
1 " anneaux de rideaux assortis;
1 " couverts fer battu; 3 do capsules;
1 " veaux vernis la marque Nys;
1 " do do do Houette;
1 " do cirés, do Prin à Nantes,
1 " avant pieds veau ciré, do
16sept RAVELET & PESTE.

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, reçus par les derniers arrivages d'Europe, de New York, de Boston et de Philadelphie:
Indienne unie, jaune, rouge, et bleue pour rideaux
Mousseline brochée pour rideaux.
Damas coton, de toutes les couleurs, pr rideaux
Perkale blanche brochée.
Mousseline suisse, unie.
Mouchoirs batiste, ourlés, à points à jours, ditto do avec rivières.
Mouchoirs linon, batiste assortis.
Mousseline à mousquetaire.
Perkale et Nansouk extra fins.
Mousseline laine noire et Alpacca en 3|4 et 5|4.
Mérinos 5|4, couleurs assorties.
Tulle noir et blanc façonné pour pellerine.
Dentelle fil d'Ecosse, ditto en fil.
Services de table de 10 à 20 couverts.
Nappes damassées, avec ou sans serviettes.
Tapis de table en laine et en coton.
Ombrelles moirées et unies.
Un assortiment complet de bas et chaussettes.
Chemises et caleçons en Mérinos pour hommes et pour femmes.
Toile d'Irlande et toile de Paris.
Bretagne et Platille.
Toile à draps de 10|4 et 12|4.
Etoffe en pâte mâché, nouvel article pour jupes.
Soiries, noires, unies, rayées et moirées, toutes largeurs.
Indiennes Merrimack et Cocheco.
Cotonnades françaises et américaine.
Coton blanc et écru depuis 3|4 jusqu'à 12|4.
Coton croisé blanc et écru.
Molleton blanc et écru.
Coutil et gingas à matelas.
Casimira et draps.
Serge en laine et en soie.
Fil Alexandre et Marshall.
Soie à coudre d'Italie.

AUSSI—Une infinité d'articles trop longs à détailler. Il attend aussi par le Rubicon, du Hâvre, un assortiment de nouveautés parisiennes parmi lesquelles se trouvent des Mantelets confectionnés avec soin et dans le dernier genre.
D. B. MACARTY.
21 sep 230 Bourbon

Marchandises nouvelles.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent en vente à bas prix:
Cachemires d'Ecosse imprimés riches.
Mousselines laine, do do
do do petits dessins, pour enfants.
do do noire superfine.
Cachemire gris pour manteaux.
Franges et passementeries assorties.
Indiennes françaises nouveauté.
do do deuil et demi-deuil.
Gants de peau, noirs, blancs, et couleurs assorties; do filet, égyptien et uni.
Mitaines courtes et longues, égyptiennes, unies
Châles et écharpes en cachemire broché.
do do do imprimés.
do do satin glacé, façonné.
Cravates pour dames et pour hommes.
Châles ottoman noirs; do thibet et cachemire.
Moncohirs batiste en pièces.
do à rivière et à ourlet.
do brodés riches et garnis dentelle.
Camisards écossais pour robes.
Merinette écossaise pour enfants.
Damas laine pour rideaux; do coton do do
Coton rouge français pour rideaux.
do chamois rayés, do.
do chamois et bleu uni, do.
Grand assortiment de passementerie à rideaux.
Satins et gros de Naple noirs.
Pékins rayés, satinés et moirés.
Taffetas noir d'Italie; barèges grande nouveaut
Cols brodés et garnis, assortis.
Velours de soie noirs et en couleurs.
Rubans satin et gros de Naple.
Do velours noirs et couleurs.
Satin de laine noire, Sedan.
Cotonnades françaises.
Bas coton blancs, bleus et gris.
Chaussettes blanches et écrues.
Ombrelles et parapluies; barège noir et vert.
Crêpe noir et blanc.
Eventail riches et ordinaires.
Voiles et voilettes blancs et noirs.
Chemises toile françaises, do coton devant toile
Cotons blancs assortis.
Toile à chemises par pièces et demi pièces.
Toile de Paris; batistes et linons batiste.
Alepines noires et bombazines.
Mérinos anglais assortis.
Mouchoirs madras et autres.
Mousselines suisses assorties.
Corsets et une quantité d'autres articles.
28 sep — LORNE & FROIS, 21 rue de Chartre

Marchandises françaises.

REÇU par les navires Brunswick et Rubicon du Havre, et à vendre à des conditions libérales par les soussignés:
4 caisses damas coton; 2 do chamois uni.
2 do gourgouran pour meubles.
2 do indienne rouge, unie pour do.
8 do mouchoirs madras, 1 do foulards coton.
1 do foulards soie, article supérieur.
3 do schalls indienne; 3 do écossais coton 4|4.
1 do do laine et coton.
8 balles cotonnade à pantalons.
1 caisse madapolam, coton blanc.
3 do Barèges écossais et imprimés.
1 do cachemire d'Ecosse imprimé.
1 do mousseline de laine unie, couleurs assorties
1 do do do noire.
1 do mérinos gris, diverses nuances.
1 do gants de laine verte, fourrés.
1 do caleçons, coton écru.
1 do bas coton écru; do gris pour femme et enf
1 do mouchoirs batiste fil, impr., ourlés et brod
1 do fichus mousseline laine; do soie riches.
1 do satin laine noire; 2 caisses casimir nouv
2 do mousseline de laine écossaise imprimée.
4 caisses ombrelles soie; 2 do parapluies, soie.
Dentelle imitation valencienne et malines.
Do fil, un bel assortiment.
Bourses soie; do coton; cravattes soie, nouveauté.
Mantelets noirs, gris, en moire et taffetas.
Assortiment complet de gants et mitaines.
Noirs et blancs, en filet uni et Egytien.
Pointes cachemire d'Ecosse; Etoles soie.
4 caisses cols brodés pour dames et enfants.
1 do effilés et agréments, toutes couleurs et larg.
1 do galon fil et coton, franç.; 1 do do alleu.
1 do coulisses fil et lacets; do soie noirs, blancs.
Boutons pour garnitures de robes.
Echarpes écossaises en cachemire.
4 caisses balnérine coton; 1 do jupons crinoline.
1 boucaud anneaux à rideaux.
1 caisse Barèges vert et noir unis.
1 do peignes chignon et à retapper, vrai et façon buffle.
1 do corsets assortis; 1 do moire noire, soie.

En magasin, un grand assortiment de marchandises anglaises, américaines et françaises dont le détail serait trop long.
11oct — DUFOUR, DURAND & Co, 25, Chartres.

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de toute biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui. Il se recommande à ses amis.
Rue St-Louis, 57.
Nouvelle-Orléans, le 10 janvier 1847. [illegible]

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens-immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui.
A. MICHOUD,
1dec—1an Bureau 140, coin Ursulines et Levée

[illegible]

Départ du [illegible]

A 6 1|2 heures du matin et à 4 3|4 heures de l'après-midi.

Prix du passage, 75cts—Enfants et esclaves, [illegible]
Déjeuners et dîners au Lac [illegible] chez [illegible]
Wm. Trim.

☞ Un train SPÉCIAL partira de la ville TOUS LES DIMANCHES à 10 heures du matin précises, et repartira du Lac à 4 3|4 heures de l'après-midi.—L'on ne s'arrêtera pas en route. 28 aout

CHEMIN A COULISSES DE LA Nelle-Orléans ET DE CARROLLTON.

LES prix de passage dans les chars sont comme suit:
Billet seul, pour tout endroit en deçà de la rue Plesant, 20cents.
Enfans au dessous de 12 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, 50
Billet personnel pour trois mois payable d'avance, $7 00
200.—Les quartiers termineront fin janvier, avril, juillet et octobre, et la distance sera au delà de la rue Plesant.—Idem pour toute distance en deçà de la rue Plesant, $15
—Les enfants allant à l'école et les esclaves $6 00.
Les chars arrivent et partent de l'ancien dépôt; encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON, l'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tout temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.

Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev., 6 1|2 h. P. M.		Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	7 1|2
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1|4	"	2 h. P. M.
"	5 1|4	"	4 1|2
"	7 1|4	"	6 1|2
Avec chev. 9 1|4 P. M.		Avec chevaux,	8 P. M.
Dito	11 1|2 P. M.	Dito	10 P. M.

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis 1 heure jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nile-Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir et de la Nile-Orléans à 9 1|4, pendant la place des chars à chevaux, à l'exception des jours de pluie.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 5 A. M.—De la rue Canal, 7 A. M." — De Lafay. hiver, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7 1|2 dito.

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 7 du soir en hiver, et 8 en été; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 11 1|2 de la Nile-Orléans lorsque les théâtres seront ouverts; autrement à 10 heures de la Nile-Orléans et 10 1|2 de Lafayette.

☞ Il est défendu de fumer dans les chars.
3 mai — JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

NOUVEAUTES LITTERAIRES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HÉBERT,
149, rue de Chartres.

REÇU par les derniers arrivages du Hâvre:
Thiers—Histoire du Consulat, tome 7me relié, do do do tome 7me broché.
Lamartine—Les Girondins, 8 volumes pour les souscripteurs.
E. Costs—Manuel de dissection, 1 vol.
Civiale—Traité de Lithotritie, 1 vol.
A. Rapou—Doctrine homœopathique, 2 vol.
Malgaigne—Traité des fractures et atlas.
Les frances—Médecine opératoire.
Bouchut—Maladies des nouveaux-nés.
Vidal—Pathologie.
Fleming et Tibbins—Dictionnaire royal.
Divers—Patria.
Pinard—Le Barreau.
Divers—Histoire de la Bastille.
Dumas—Le Comte de Monte-Christo, illustré.
Burette—Histoire de France.
Divers—Revue pittoresque, 3 vol.
Domat—Œuvres complètes.
Pothier—Œuvres complètes.
Toullier—Œuvres complètes.
Mackeldey—Droit Romain.
Rouyou et Mainquet—Histoire d'Angleterre.
Grandville—Les Fleurs Animées.
Raspail—Manuel annuaire, nouvelle édition, (Paris), considérablement augmenté.
Art de lire dans l'avenir.
Art d'expliquer les songes.
Académie des jeux.
Catherine, cuisinière bourgeoise.
Lenormand—Grand Jeu de société.
do do de la fortune.

Ouvrages par abonnement:
Thiers—Histoire du Consulat et Empire, 7e vol.
do Atlas pour le Consulat, 6e livraison.
Lamartine—Histoire des Girondins, 8e vol.
Thiers—Gravures pour le Consulat, 6e livraison.
Echo des Feuilletons, 16e livraison.
Revue pittoresque, 3e do.
Journal des familles, 4e do.
Illustration, No. 239.
Journal des demoiselles.
France musicale.
L'image, 3e livraison.
Consulat et Empire, 34e do.
Journal des jeunes filles.
Modes parisiennes, No. 226.
Bulletin thérapeutique, 7e livraison.

Pièces de Théâtres nouvelles:
Chiffonnier, Père et Portier, l'Ecole des Familles, Docteur en herbe, Ce que Femme Veut.—Vicomte Létorière, Bonsieurs de Londres, Nuits Blanches, Bertram, Notable de l'Endroit, Robert Bruce, Léonard, le Perruquier, Trottin de la Modiste, Bouquetière, Bouquet de l'infante, &c. &c. &c.

Ouvrages publiés dans la Semaine Littéraire:
Martin, l'enfant trouvé; le Château de Maison-Rouge; Piquillo; Juif Errant; Comtesse Monrion; Rutteria Pichet; Mendiant Noir; Plaisirs du Roi; Pechés mignons; les Mousquetaires; Vingt ans après; Sylvandire, &c. &c.

Médicaments de F. V. Raspail; Grand assortiment de fournitures de bureaux; registres français et américains; papiers, français et américains; papiers peints pour tapisser les appartements; fonds unis et à rosaces pour ciels de lit. 23 oct

AVIS.

LES personnes qui ont souscrit à la 7e année de l'ECHO DES FEUILLETONS, chez Lelièvre, sont prévenues qu'il a reçu les Nos. 1 à 4.

Le prix de l'abonnement est de $2 50 par an. Le Journal des Jeunes Filles, $2 50 par an. Les Nos. 1 à 5 de l'année 1847, sont disponibles.

Reçu et à vendre à la même librairie. Chimie appliquée de Dumas, 8 vol. et Atlas.

Le Corps de l'homme, par le Dr. Gallet, 4 vol. et en 1 (1800 pl. anatomiques.
Dictionnaire des sciences mathématiques par Montferrier, 3 vol.
Les Fleurs animées.
Manuel d'Hydropathie par Bigel.
Médecine homœopathique par Tehr.
Paroissien romain reliures nouvelles et communes
Petit paroissien à l'usage des enfans.
Bible de Sacy, illustrée, en 1 vol.
Breviarium romanum.
Diurnal romanum.
Graduel et vesperal romain.
Evangile médité.
Les Fleurs du ciel ou imitation des saints.
Le Froment des élus.
Inspirations religieuses par un vieillard.
Ainsi qu'un grand assortiment d'autres livres de prières et de piété. Livres classiques, etc. etc.
18 aout—1 1|2

AVIS—Les habitans qui ont donné des ordres aux soussignés pour des vêtements de leurs esclaves, sont informés qu'ils le sont reçus leurs manufactures, et que ces objets sont prêts à leur être délivrés. Ayant des demandes en ce moment auxquelles ils ne peuvent répondre, les soussignés vendront pour leur compte tous les vêtements qui n'auront pas été réclamés à la fin d'octobre.
9 oct — GARTHWAITE, PAYAN & Co

Changement de domicile.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses habitués et à tous les amateurs de la chasse, qu'il a transporté son magasin d'armes de la rue Toulouse à la rue de Chartres No 160.
25sept—6m — A. SOUBIE.

CONDUITS à la geôle de Police de la Municipalité No 3:

SARAH, négresse, se disant appartenir à Madame Taylor; elle est âgée d'environ 23 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais.

DANIEL, mulâtre, se disant appartenir à M. Drausin Labranche, paroisse St-Charles. Il est âgé d'environ 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 4½ pouces, parlant anglais et français.

Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
M. HERNANDEZ,
9sept — 1er Lieutenant de la garde.

CONDUITS à la geôle de police de la Municipalité No 2, les esclaves suivants:

BENJAMIN ROSS, mulâtre se disant libre et qu'il est à la charge du capitaine Cable, ou William Woods; il est âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 5 pouces et demi, ne parlant que l'anglais.

Les propriétaires sont requis de réclamer les dits esclaves au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
M. HERNANDEZ, Jr.,
8oct—1m3ps — 1er lieutenant de la garde.

CONDUIT à la Geôle de Police de la Municipalité No 2.

LOUIS, griffe, se disant appartenir à M. Bunn, ou à Théodore Roux; il est âgé d'environ 8 à 9 ans, taille de 3 pieds 8 pouces, parlant français et anglais.

Le propriétaire est requis de le réclamer au bureau du Recorder en se conformant à la loi.
M. HERNANDEZ Jr.
14oct — 1er lieut. de la garde.

10 de Récompense
POUR ARRETER LA GRIFFE LOUISA.

Partie marronne le 27 août dernier, de la maison de E. Pochelu, près l'encoignure Félicité Road et Chippewa, la griffe Louisa, âgée de 24 ans, taille 5 pieds, fortement constituée et d'assez bonne apparence; elle a une petite marque noirâtre près d'un de ses yeux, et parle seulement anglais; elle avait été achetée au Bayou Sara, de la succession de Josias Gray; ses père et mère sont à la Terre au Bœuf, à l'habitation de M. Poydras où elle cherchera probablement à aller. Elle a emporté avec elle 3 ou 4 robes.
S'adresser à CHARLES A JACOB, 25sept—1m 30, Bank Place.

$50 DE RECOMPENSE.

S'EST absentée le 27 septembre courant, la mulâtresse claire MATILDA ou TILDA, âgée de 17 à 18 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, yeux à fleur de tête, forte et ayant de l'embonpoint. Elle porte habituellement un garde soleil quand elle s'absente, ce qui lui arrive souvent. La récompense promise sera payée sur conviction des personnes qui lui donnent asyle, ou $10 pour la loger dans une des geôles de la ville.
GEO. R. BEARD,
30 sept—1m — coin Julie et Magasine

$100 de Récompense

SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'Etat le mulâtre créole JEAN, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le [illegible] août dernier. Marque particulière:—un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête.
Paroisse St Charles, 27 septembre 1847.
S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J Tardos, 15, rue Conti,
28sep—1m — O. ST. AMAND.

BRODEQUINS & GUETRES.

En débarquement du navire Moselle et en magasin:
140 caisses bottes, souliers, brodequins, &c &c., pour hommes et pour femmes, à vendre par
[illegible] — FROST & Co, Magasine.

[illegible]—Une maison en briques, à deux étages avec dépendances, située rue [illegible] de la rue de la Paix. Possession [illegible]

Une [illegible] maison en briques, à deux étages, avec [illegible] Possession pour le [illegible]

Ces [illegible] maisons sont bien distribuées pour le [illegible]

Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET
9 juil — 28 rue St-Louis

AVIS D'ÉLECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à [illegible]

[illegible] le [illegible] district [illegible] Municipalité No 1, de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans, situé sur la rive droite du fleuve Mississipi, et des paroisses de Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, et Terrebonne.

Pour nommer deux Sénateurs pour représenter le district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive orientale du fleuve Mississipi.

Pour nommer vingt Représentans pour représenter la paroisse d'Orléans, lesquels devront être élus de la manière suivante, savoir: huit par la Municipalité No 1, deux par la Municipalité No 2 et quatre par la Municipalité No 3, en les divisant entre les neuf districts représentatifs de manière à élire dans et pour

Le premier district—deux Représentans,
Le second district—deux Représentans,
Le troisième district—trois Représentans,
Le quatrième district—trois Représentans,
Le cinquième district—trois Représentans,
Le sixième district—deux Représentans,
Le septième district—deux Représentans,
Le huitième district—un Représentant,
Le neuvième district—un Représentant,
Et pour cette partie de la paroisse sise sur la rive droite du Mississipi—un Représentant.

Pour nommer l'Auditeur des comptes publics,
Pour nommer le Shérif de la paroisse d'Orléans,
Pour nommer le Coroner de la paroisse d'Orléans,

Pour nommer six Juges de Paix comme suit, savoir:

Un par les électeurs qualifiés des premier et second districts représentatifs,

Un par les électeurs qualifiés du troisième district représentatif,

Un par les électeurs qualifiés du quatrième district représentatif,

Un par les électeurs qualifiés des cinquième et sixième districts représentatifs,

Un par les électeurs qualifiés des septième, huitième et neuvième districts représentatifs,

Et un par les électeurs qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi, en observant que le Juge de Paix à élire dans le premier district, compris entre Felicity Road et la rue Julia, doit être désigné sous le nom de "Premier Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue Julie et la rue Canal, sous le nom de "Second Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue du Canal et la rue St-Louis, sous le nom de "Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue St-Louis et la rue de l'Esplanade, sous le nom de "Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans la troisième Municipalité, sous le nom de "Cinquième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Et le Juge de Paix à élire dans cette partie de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve Mississipi, sous le nom de "Sixième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Pour nommer un Constable pour le Juge de Paix du district compris entre le Felicity Road et la rue Julie;

Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue Julie et la rue du Canal;

Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue du Canal et la rue St-Louis;

Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue St-Louis et la rue de l'Esplanade;

Un constable pour le Juge de Paix de la Municipalité No 3;

Et un constable pour le Juge de Paix de cette partie de la paroisse d'Orléans sise sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Pour nommer un collecteur de taxes d'Etat dans et pour chaque district représentatif pour les membres de l'Assemblée Générale.

Les "Polls" seront ouverts le jour ci-dessus, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures après-midi, aux endroits et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront désignés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le Jury de Police pour cette portion de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve Mississipi;

L'élection devra être conduite et les retours devront être transmis conformément à la loi.

Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, le 4 octobre 1847.

CONSEIL GENERAL.

RESOLU qu'à l'élection qui doit être tenue lundi le 1er novembre prochain, les bureaux d'élections se tiendront aux lieux et sous la surveillance des Commissaires et Greffiers ci-après désignés, savoir:

1er DISTRICT REPRESENTATIF.

1er District—A la case à pompe de "Irad Ferry," No 12, rue Religieuses.—Commissaires: H. W. Palfrey, B. Whitney et Wm. R. Florance.—Greffiers: G. Lynch et W. H. Bosworth.

2e District—A la maison de Dugrange, rue Nayades, près de la station du chemin de fer de Carrollton.—Commissaires: A. Warfield, Felix Walker et Geo. R. Hartel.—Greffiers: W. R. Foster et J. G. Goldsmith.

2e DISTRICT REPRESENTATIF.

3e District—Maison de Bonamillère, encoignure des rues Annonciation et Galennie.—Commissaires: W. H. Garland, Paul Layet et James Dunn.—Greffiers: R. Shostridge et W. A. Bartlett.

4e District—A la case à pompe de la Compagnie des Pompiers No 10, rue Apollon.—Commissaires: J. F. Kernion, H. Lathrop et Geo. Shaw.—Greffiers: D. J. Ricardo et J. W. Wheaton.

3me DISTRICT REPRESENTATIF.

5e District—A la case à pompe de la Compagnie des Pompiers No 2, encoignure Natchez et Tchoupitoulas.—Commissaires: J. K. Caldwell, F. L. Massey et Wellesley Bogart.—Greffiers: Wm F. Flower et James Conway.

6e District—A la salle de la Compagnie de Tyaya, encoignure Carondelet et Perdido.—Commissaires: E. P. Sykes, W. H. Hunt et H. F. Cannon.—Greffiers: Thomas J. Burke, J. B. Hart.

7e District—Au café de Weber, rue Gravier, entre St Paul et Girod.—Commissaires: William Christy, F. Jordy et H. Peralta.—Greffiers: Joseph Howell et Thomas Bowman.

4me DISTRICT REPRESENTATIF.

District No 8—A l'Hôtel de la rue Conti, entre Chartres et Levée.—Commissaires: MM. C. Clay, Wm. Andry, Anthony Rash.—Secrétaires: J. F. Gilly, M. Davidson.

District No 9—Au café de Cabran, encoignure Treme et Bienville.—Commissaires: Chs. Labuzan, Francis Cork, Joseph Cole.—Greffiers: J. B. Frenx et A. H. Burt.

5me DISTRICT REPRESENTATIF.

District No 10—Au Café de la Ville, encoignure Chartres et St Pierre.—Commissaires: A. Dubois, Benjamin Van Osteen, Perillat, cadet.—Greffiers: A. Pellerin et G. Jacquet.

District No 11—Au café de Saloon, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon.—Commissaires: J. Durel, Alm. Dejean, Norbert Vignié.—Greffiers: P. Hernandez et C. Oger.

District No 12—Au café de Valentin Mejiecos encoignure Orléans et Marais.—Commissaires: F. Bosson, C. Ramos et Victor Wiltz. Greffiers: John Wiltz et E. Planchard.

6me DISTRICT REPRESENTATIF.

District No 13—Au café de Barnes, encoignure Royale et Hôpital.—Commissaires: M. Barnett et F. Correjolles, T. Montreuil.—Greffiers: J. Queen per et L. Héré.

District No 14—Au café de John McDonnell's, encoignure Remparts et Bayou.—Commissaires: J. Coulter, A. Dupré, Gallien Preval.—Greffier: M. Elliott et N. Coulter.

7me DISTRICT REPRESENTATIF.

District No. 15—Pour toute cette partie dudit district, situé entre le fleuve et le centre de la rue Claiborne, dans la maison de J. Paterson, encoignure Levée et Champs-Elysées.—Commissaires: S. Plauy, A. Abat, F. Aucoin.—Greffiers: J. Stephen Nicamède et F. P. Nogué.

District No. 16—Pour toute cette partie du dit district comprise entre la rue Claiborne et le Bayou St-Jean, au poste établi sur la propriété Holland.—Commissaires: P. Casanova, J. Kernion, Coquet.—Greffiers: J. P. Baudoc, L. Kernion.

District No. 17—Pour toute cette partie dudit district, situé à Milneburg, les Pontchartrain, à l'Hôtel Washington, au bout du chemin de fer.—Commissaires: S. N. Page, C. F. Kehrt, J. Pasley.—Greffiers: E. Hall, G. L. Bell.

8me DISTRICT REPRESENTATIF.

District No 18—Pour toute cette partie du 8me district représentatif, compris entre le fleuve et le centre de la rue Casacalvo, au café de Siewerson, encoignure Victoire et Enghien.—Commissaires: J. Jones, M. Weyeheuser, C. F. Saunders.—Greffiers: B. Laverty, J. Off.

District No 19.—Pour toute cette partie dudit District, après la rue Casacalvo, à la maison de J. Guerrero, encoignure Grands Hommes et Champs-Elysées.—Commissaires: L. Trigant, F. Newman Jr, L. Garvey.—Greffiers: G. W. Harby, T. Castarède.

9me DISTRICT REPRESENTATIF.

District No. 20.—Pour toute cette partie du 9me district représentatif, situé entre les rues Enghien, avenue Lafayette et Elmyre, chez Miguel Cuberes, encoignure Levée et Clouet.—Commissaires: S. P. Fargo, P. G. Collins, J. B. Dolbonde.—Greffiers: J. R. Vienne, J. J. Lagenbuhl.

District No 21.—Pour toute cette partie du dit district, après la rue Elmyre, au café établi sur la propriété Tremé, face au fleuve.—Commissaires: E. Tremé, B. H. Payne, H. Egers.—Greffiers: A. Tremé et B. Cornu.

JOHN L LEWIS,
5oct — Shérif.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846

L'ANNÉE fiscale de cette institution a terminé le 4 du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de trente-deux et demi pour cent sur le montant des primes: $100,000 gagné pendant l'année et de plus un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie existe depuis cinq années et a donné les dividendes suivants:

Le 4 octobre 1842	32 pour cent	
" " 1843,	34	"
" " 1844,	36	"
" " 1845,	60	"

En l'année 1845 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.

Et le 4 octobre 1846, 32 1|2 pour cent.

On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.

Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre des gains ait atteint un *million de piastres*.

Le script et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élevaient à $666,624 le 4 du mois dernier, auquel on peut ajouter $100,000 de prime payée depuis cet époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes.

Cette agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer.
L. MATTHEWS Agent:
Rez-de-chaussée des rues Camp et Douane

CHAUX DE THOMASTON—300 barils, à vendre par ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine

CHAUX POUR SUCRERIE—100 barils excellente chaux pour clarifier le sucre, garantie être supérieure à n'importe quelle qualité pour cet usage.
ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine

GOUDRON—BRAI ET RÉSINE—1,450 barils, en magasin et à vendre par
ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine

BRIQUES A FEU—24,000 briques anglaises, de Pensacole et de Pittsburg, à vendre par
ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine

TÉRÉBENTHINE COMMUNE—Pour le pont des navires, excellent article pour préserver les ponts, à vendre par ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine

CIMENT—Pour citernes à mélasses et à eau excellent article qui n'est surpassé en bonté, par aucun autre ciment aux Etats-Unis, à vendre par ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine

80 Barriques vin Montferrand; 20 do St Julien, do
20 1|2 do do
100 caisses Haut Sauterne, blanc; 140 do Barsac.
25 do do do en 24 1|2 bouteilles.
25 do do rouge Chât.-Margaux do do.
20 do do do Chât.-Laffitte, vieux
extra, &c. &c. à vendre par DUBUCH F.
[illegible] 77, St Louis, entre Royale & Bourbon

EN débarquement du navire Southerner, de New-York:
30 caisses cannelle, 200 livres muscade;
4 surons clous de girofle, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
5 oct — Nos. 9 et 30, rue Jefferson

VINS DE MALAGA.— En débarquement du brick Mercedita:
125 barillets indiens de vin sec,
25 do de vin doux,
10 do de muscat à vendre par
J. F. BERCIER, & Co,
7oct — 54, Vieille-Levée.

BOTTES, souliers et brodequins—120 caisses actuellement en débarquement du navire Colombo, à vendre par
7 oct — G. W. DUNBAR, 30, Douane

LA MAISON [illegible] ALLOTON, [illegible]

[illegible] de traiter à des [illegible] maison [illegible] Location, acccord et émigration.
22 juin.

MOULIN A VAPEUR A SCIER et à embouveter.

LES soussignés ont l'honneur de faire part au public que leur Etablissement est en opération depuis le 1er septembre, et qu'ils sont prêts à recevoir toute espèce de commandes concernant leur genre de travail, et qu'ils sont constamment en mesure un Assortiment de bois [illegible]

☞ L'exactitude et les soins [illegible] apporteront à leur travail leur fait espérer le patronage des entrepreneurs et du public en général.
DUSON & CLELAND,
Rue des Champs-Elysées, entre Moreau et Urquhart
4 sep—3m

NEGRES A VENDRE.

SOIXANTE-QUINZE NEGRES viennent d'arriver et à vendre au dépôt longtemps établi à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade, consistant en domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, et des travailleurs aux champs. Le soussigné continuera à recevoir du Maryland et de la Virginie des esclaves durant toute la saison. Cet établissement étant le plus ancien de cette ville, les personnes qui ont besoin d'acheter des esclaves feront bien de venir voir ceux qu'il a en vente.
JAMES F. BLAKENEY
8sept—3m — Agent pour Hope H. Slatter,

TEINTURERIE PARISIENNE.

Rue Condé, 94 et 96, entre St-Philippe et Ursulines, et rue Royale 75, entre Bienville et Conti.

LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de nouveautés et le public en général, que par suite de la grande clientèle qu'il s'est acquise dans son établissement de teinturerie, rue Condé, il a ouvert un second magasin, rue Royale, No. 75, pour la commodité des personnes qui habitent la Seconde Municipalité, ou l'extrémité de la Première. Vu le grand désavantage qu'il obtient par son apprêt à la vapeur, il vient de faire perfectionner sa machine (la seule de ce genre à la Nouvelle-Orléans), de manière à pouvoir exécuter tous les apprêts en général, par le même procédé que dans les premiers établissements de teinture en France. Les personnes qui ont visité ces établissements sont priées de vouloir bien venir examiner son appareil, elles se convaincront que c'est bien absolument le même dont on se sert dans les meilleures maisons de France. Ceux qui n'ont point encore essayé son travail et qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaits, et ne manqueront pas d'apprécier l'avantage de ce nouveau genre d'apprêt; par ce moyen on évite les traces d'épingles que dans les cas ordinaires occasionnent souvent des déchirures. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par cette machine à vapeur, permet au soussigné de travailler à une grande réduction de prix tout en garantissant son ouvrage. Il engage donc Messieurs les marchands de nouveautés qui pourront avoir des étoffes avariées à s'adresser à lui, étant à même de leur offrir les avantages qu'ils ne sauraient trouver dans d'autres établissements de cette ville.

Teinture et nettoyage de toutes les étoffes en général, étoffes en pièce, étoffes d'ameublements, tapis d'appartements, ornements d'église, costumes de bal et de théâtre, habillements en général; chapeaux de paille et de panama, ombrelles.—Nettoyage et teinture de châle cachemir en conservant les dessins dans leurs couleurs primitives; teinture pour deuil en 24 heures, garantie bon teint, noir rosé en diverses couleurs.
8juil—6m — J. HERCY.

TEINTURES ET NETTOYAGES PAR LA VAPEUR.
MOIRAGE D'ETOFFES DE SOIE.
PERINAUD,
136, rue de Chartres, 136.

ENGAGE les personnes qui ont des soieries à faire reparer à venir voir les échantillons qu'il a faits, et elles se convaincront de la beauté et de la supériorité de son travail, car ses échantillons ne peuvent être imités que dans les meilleurs établissements de France. Etant le seul qui ait importé et qui utilise en cette ville un cylindre français pour raviver les soieries en leur donnant un nouveau lustre, ce qui ne peut être fait dans aucune autre de cette ville, il est le seul: CONNAISSEUR D'UN CYLINDRE MÉCANIQUE A MOIRER ET LUSTRER LES ÉTOFFES.

Remet à neuf les habillements pour hommes et dames et toutes les étoffes en général; fait les pièces pour marchands à des prix modérés.

SUCCURSALES. Rue de Chartres, encoignure Conti, et rue Royale entre Dumaine et St-Philippe.
☞ On demande des ouvriers. 16sept—3m

Cuisines portatives de Boehe.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'état de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et à crédit.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de feu, sur celui de chauffer autant d'eau que l'on en peut désirer pour la cuisine, bains, etc. Elles sont munies d'une bouilloire en cuivre contenant 20 ou 30 gallons qui est placée de manière à recevoir les eaux d'une citerne, et à chauffer à mesure qu'on en retire.

Les personnes tenant maison, ou qui voudraient construire sont invités à venir les examiner, et se convaincre de la supériorité de cette cuisine sur tout ce qui a été inventé de ce genre jusqu'à ce jour, tant en fait d'économie que de commodité.
A MASPEREAU & Co,
27 aout—1m — Rue Condé, No 22

700 Gratez! Gratez! Grates, à vendre à des prix très modérés, par les soussignés, qui se chargent de les faire poser.
E. MASPEREAU & Co,
27aout — 22, rue Condé

EAU-DE-VIE d'Alex. Seignette—En débarquement de la barque Diane, de Bordeaux: 10 demi-pipes et 10 1|4 pipes eau-de-vie, de preuve, 10 et 10 1|4 pipes do do, de la pâle (light color), à vendre, dans les chais de la Douane, par LAMSON & SILVESTRE,
23 aout — 26, rue de Chartres.

A LA GRANDE VARIETE
No 49 & 50, rue de Chartres.

LES Dames sont respectueusement informées que ce magasin vient tout à être assorti en toutes espèces d'objets nouveaux et extrêmement beaux tels que, fil, coton à coudre, galons, aiguilles à coudre, laines en navre pour les habillements d'enfants, &c. &c.

Bretelles d'enfants, gants fil d'Ecosse pour dames, cabas, paniers fins, paniers à pain, tasses en osier, métiers à ouvrage, gants, bas d'enfants de toutes grandeurs, bas anglais, demi-bas de fantaisie et écrus, bourses, ombrelles et ombrelles-marquises, paniers de toilette, peignes écaille et autres, brosses à dents, savons et parfumerie, eau de Cologne, savons et autres, jouets de toilette, ... et tout ce qui ... enfans, toile et ... cire, et un grand assortiment d'autres objets.
20juin — B. PIFFET.

LIQUEURS—40 caisses absinthe Suisse, Dubied, 20 do marasquin; 20 do curaçao, en bouteilles; 20 do do de do de grès; 15 do liqueurs assorties, Monday 20 dame-jeannes vieux cognac de Magiory, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
25 aout — 31, Vieille Levée.

DAMES-JEANNES—300 dames-jeannes assorties de 1, 2, 3, 4 5 gallons, à vendre par NUMA LACOSTE,
13juil — 103, rue Royale.

62 1|2 barriques vin blanc. 113 milliers bouchons fins. 200 caisses vin rouge. Ayant droit au drawback.
MARTIAL PEYRET & Co,
5juillet — No. 17, rue St-Louis

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par
B. TALAMON,
20 mai — 105, rue Royale

BONNETERIE—A vendre par le soussigné, provenant d'importations directes, 300 douzaines chaussettes coton-écru, assorties de qualités, 20 douzaines de mérinos blanc, 200 douzaines gants soie et laine. JOHN BELLOW Jr.,
7juil — 9, Conti

10 Milliers cigares de la Havane, marque duc de Montpensier, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti

VIN DE CATALOGNE—600 pipes à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90, rue St Louis.
9oct

WHISKEY—60 barils whiskey rectifié, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90, rue St Louis.
9oct

CURAÇAO & Mara-kino—40 caisses qualité supérieure, à vendre par AUG. MOLIER, 90, rue St Louis.
9oct

ANISETTE—300 paniers anisette fine, surfine et superfine, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis.
9oct

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Diané, venant de Bordeaux:
240 Barriques vin rouge,
100 Demi barriques vin blanc,
500 Caisses vin rouge,
10 Quarts de pipe Cognac, de preuve. Castillo
18 a — G. M. LUCAS, 25, rue Bienville.

CHARRONAGE—10 paires roues de charrettes et Messieurs assorties; 20 brouettes à bœufs, [illegible] erre; un wagon à cheval, complet en débarquement du navire Robert Burton, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co,
17 juil — No 25, rue Tchoupitoulas

Draps français.

LES soussignés agents de la manufacture des draps de Marius Paret, à Sedan, offrent à vendre à bas prix:
5 balles draps noirs assortis, comme suit:
Drap noir ordinaire, drap noir fin.
Do do extra fin.
Casimir zéphir, 1re qualité.
Satin noir do do
5 pièces drap écarlate.
5oct — LOISON & SILVESTRE, 28, Chartres.

SUCRE. — 20 caisses sucre blanc en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par
5 oct — TROISGROS & LAMPRE, 95, Vieille-Levée.

SUCRE—30 boucauts moscovade, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
5 oct — 95, Vieille-Levée

GRAINES POUR OISEAUX—30 barils, à vendre par B. VALLS,
11 oct — 37, Commune

NOIR ANIMAL de Philadelphie—35 barils, à vendre par B. VALLS,
11 oct — 37, Commune

CHARBON pulvérisé pour distillateurs, à vendre par B. VALLS,
11 oct — 37, Commune

TABAC de la Havane—30 balles pour capes et tripes de la vieille et de la nouvelle récolte, à vendre par B. VALLS,
11 oct — 37, Commune.

VINS—40 barils de Sherry, ayant droit au draw-back, à vendre par B. VALLS,
11 oct — 37, Commune

GUAVA—pâte et gelée en boîtes de 4, 2 et de 1|4 de livre, à vendre par B. VALLS,
11 oct — 37, Commune.

CIGARES PRINCIPES de la marque Beaumont, à vendre par B. VALLS,
11 oct — 37, Commune

CIGARETTES de la marque la Española, importées et à vendre par B. VALLS,
11 oct — 37, Commune

RIZ DE LA CAROLINE—25 boucauts, en débarquement du brick Leopold O'Donell, à vendre par B. VALLS,
11 oct — 37, Commune

SUCRE de la Havane—150 caisses, à vendre par B. VALLS,
11 oct — 37, Commune.

CAFÉ DE LA HAVANE—4 vendre par B. VALLS,
oct — 37, Commune

MIEL DE LA HAVANE—4 vendre par B. VALLS,
11 oct — 37, Commune

FONDS de la Banque des Citoyens [illegible] à vendre par [illegible]
10 sept — 22, St Louis.

GRAINES DE CHANVRE.—40 boisseaux graines fraîches de qualité supérieure, à vendre à bas prix par WM. BINN,
25 sep — 11, Commune

EAU de fleurs d'oranger—40 caisses eau de fleurs d'oranger triple, à vendre par
9oct — AUG. MOLIER, 90, St Louis.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

[illegible] par [illegible] BARNETT, [illegible]

[illegible] après midi [illegible] savoir [illegible] la négresse [illegible] BEHIARD, griffe, [illegible] HETTE, [illegible] ABBY, [illegible]

Conditions:—Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets satisfaisants par deux [illegible] et endossés à la satisfaction des administrateurs et portant hypothèque sur les esclaves vendus, et en cas de non paiement à échéance, les dits billets porteront un intérêt de huit pour cent l'an, sans que cette clause puisse autoriser les acheteurs à en retarder le paiement.

Les actes de vente pardevant Octave E. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
MM. DUPLESSIS & LARRANCE,
21 oct — Administrateurs.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—(Ci devant Cour de District des Etats-Unis) — George T. Williams & Co. vs la Banque des Planteurs du Mississipi—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Jeudi, 21 octobre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des jugements ci-après décrits, saisis dans la dite affaire, savoir:

1o. UN CERTAIN JUGEMENT dans l'affaire intitulée: "La Banque des Planteurs du Mississipi vs Nicholas W. Ford, Edward Ford, William F. Markham et Thomas M. Green, rendu par la Cour de Circuit du comté de Warren, Mississipi, le 10 mai 1841, pour la somme de $3,525 12, frais $46 75.

2o. UN JUGEMENT dans l'affaire de la Banque des Planteurs du Mississipi vs Nicholas W. Ford, Edward Ford, William F. Markham & Thomas M. Green, rendu par la Cour de Circuit du comté Warren, Mississipi, le 10 mai 1841, pour la somme de $889, frais $37 23.

3o. UN JUGEMENT dans l'affaire de la Banque des Planteurs du Mississipi vs Nicholas W. Ford, Edward Ford et William F. Markham, rendu le 28 avril 1842, pour la somme de $5,924 44, frais $21 50 par C. C. du comté de Warren, Mississipi.

4o. UN JUGEMENT dans l'affaire de la Banque des Planteurs du Mississipi vs Nicholas W. Ford, Edward Ford, William F. Markham, pour la somme de $[illegible], frais $10 23.

Tous les jugements de la Cour de Circuit du comté de Warren, Mississipi, portent 8 p. 100 d'intérêt par an, selon les lois du Mississipi, de la date qu'ils sont rendus.

Cette criée étant la seconde et dernière, les jugements ci-dessus décrits seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et solvable portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.
JOHN L. LEWIS,
5 oct—3m20 — Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—(Ci devant Cr. de 1er District)—Zenaïde Pradel, épouse de Louis Dubreuil vs son mari.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 23 d'octobre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

Deux lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés sous les numéros cent cinquante et cent cinquante-un de l'ilet No vingt deux.

Le lot No cent cinquante-un mesure 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.

Le lot No cent-cinquante est contigu au lot précédent et mesure 60 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur.
Le tout mesure française.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
21sept—3m20 — Shérif de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Succession de Geo. Jochim.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par la Mme Vve Geo. Jochim, curatrice de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds [illegible]
Par ordre de la Cour, EMILE BORDELOIS,
21 oct—3m20 — Député greffier

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Pauline Pilleris veuve de Charles Pilleris a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante du susdit Charles Pilleris, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, ce 22 octobre 1847.
21 oct—3m20 — ALF. ROUSSEAU, Greffier.

Succession de Jean Tar.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Francisca Tio, exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, EMILE BORDELOIS
13oct — Dép. Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Albertine K. Ahern a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de tutelle à la succession vacante de feu William Walker, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, EMILE BORDELOIS,
13oct—3m10 — Dep. Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Wm. L. Hyde a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de James Rawly, irrégulièrement: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, EMILE BORDELOIS,
12 oct—3m10 — Député Greffier

AVIS est par le présent donné qu'un billet tiré par M. Louis Noël, de la somme de cent six piastres payable sur demande, en date du premier septembre 1847, à l'ordre de MM. Dufour et Bastamarte, a été perdu par le soussigné, arrivant le mercredi, entre 4 et 5 heures P. M. Comme le payement de celui-ci a été arrêté, il ne sera d'aucun avantage pour celui qui l'a trouvé; on est prié de le remettre au bureau de MM. Boyer, entre Esterpe et Toulouse, chez [illegible]
11oct—3m10 — JOHN McCORMICK.

COUR DU SIXIEME DISTRICT.—Est Baton Rouge.—Dans la succession de John Davenport.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de John Davenport, de la paroisse d'Est Baton Rouge, sont invitées à les présenter à Charles Davenport, administrateur, résidant paroisse de Manchac, ou à Joseph d'Hauterive, ou à [illegible] avocat, en la ville de Baton Rouge.
7 oct—1m — J. M. ELAM.

Succession de Catharine Ash, alias Nash.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le curateur de la dite succession ne serait pas homologué et confirmé, et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la Cour, ALF. ROUSSEAU,
12 oct—3m10 — Greffier

Succession de W. R. Hayward.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Louis Rosaland a présenté une pétition à cette Cour, pour obtenir des lettres de curatelle de la dite succession.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, le 10 octobre 1847.
16oct—3m10 — ALF. ROUSSEAU, Greffier.

Succession de Gabriel Bourdaloue.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Jean Pierre Michel Dupré a présenté une pétition à cette Cour pour obtenir des lettres de curatelle de la dite succession; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, ce 13 octobre 1847.
15oct—3m10 — ALF. ROUSSEAU, Greffier.

Succession de Michael Bloomer.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que John Bloomer a, ce jour, présenté une pétition à la susdite Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de Michael Bloomer.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, à dater de la présente publication du présent avis, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire.
Par ordre de la Cour, ce 11 octobre 1847.
13oct—3m10 — P. LEBLANC, Greffier.

JOHN McCARTY, MECANICIEN,
No. 124, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Baignoires françaises de lieux d'aisance, etc. Appareils à douche, Baignoires [illegible] Baignoires, à douches. Il place et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres auront ponctuellement remplis et aux prix les plus modérés.
13fév—1an

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents de la PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances Protection et Etna, d'Hartford (Connecticut) préviennent des assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes qui pourraient éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurance de cette ville, et payées avec promptitude en fonds courants des banques de la Nouvelle-Orléans.

☞ Le bureau est au No. 47, rue du Camp.
W. R. FORSON,
G. C. LAWRASON,
[illegible]—1an. — Agents.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

ACTUELLEMENT en débarquement du navire Paris, et en magasin, un grand assortiment de CHAPEAUX ET CASQUETTES, parmi lesquels il s'en trouve de Castor et de Soie, noirs, pour hommes; d'Ebène, en poils gros, noirs, en soie, de castor, et autres; idem pour hommes, à grande et à petite rebords; en soie, en cuir, et de paille, de la dernière mode et autres.

Chapeaux à la Aétama, à la Buena Vista et Tampico, pour hommes et enfants.

CASQUETTES pour hommes et enfants, à la Ringold Laws, en drap et glacé; à la Buena Vista, en soie; casquettes en guardes, [illegible] et à la Monterey, en soie, à Brunne réunion et pour enfants, en drap; à la Californie, à la Bough and Ready, en quantité d'autres genres, à vendre à bas prix par
9oct — FROST & Co, 38, Magasine.

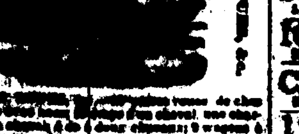

DRAPS, [illegible]—Une quantité de [illegible] de chevaux [illegible] un cheval, une charrette à un cheval à de 4 deux chevaux; 9 wagons à [illegible] à vendre pour compte de la manufacture [illegible] & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Allegheny, à vendre par
9a — EMERSON, TOURNE & Co, 155, rue Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

[illegible] Encanteur.

[illegible] midi [illegible] à la Bourse [illegible]

[illegible] de [illegible] DELPHY, âgé d'environ [illegible] comptant, [illegible] ci-dessus.

Actes de vente pardevant Edward Barnett, not. [illegible] de l'acquéreur. 21oct

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu vendredi prochain, 22 du courant, à 11 heures 1|2 P. M. au No 274, rue Royale, entre les rues Dumaine et St Philippe,
Plusieurs belles vitrines, comptoirs et un lot de [illegible] 21oct

Meubles élégants, Tableaux, &c.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
P. E. LAYET, Encanteur.

JEUDI, 28 octobre courant, à 10 heures, il sera vendu au No 72, rue du Canal, entre les rues St-Charles et Carondelet:

L'ameublement complet d'une dame qui doit quitter la ville, composé en partie de sideboard avec dessus de marbre, de tables de centre et de toilette, consoles, lavabos, commodes, lits à colonnes en acajou, sofas, canapés, fauteuils de soie damassée, tapis anglais de Wilton et de Bruxelles, chaises d'acajou, ottomans, verrerie, plaqué, miroirs et glaces françaises, lampes anglaises, matelas de crin et de mousse, horloges et pendules, vases, candélabres, tableaux à l'huile de grande valeur, portrait superbe de l'hon. Henry Clay, par Lambdin, de New-York.
Conditions—Comptant.
Les meubles seront livrés dans les 24 heures qui suivront la vente. Ils ont été fabriqués en ville et peuvent être examinés avant la vente. 21oct

Succession de Charles Lafitte-Pierre Hachet Renoin.

PAR S. GUINAULT,
Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 octobre 1847, seront vendus à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, en cette ville, par S. Guinault, encanteur, le samedi 20 novembre 1847, à midi précis, et les jours suivants si la vente n'était pas achevée le même jour, SIX LOTS DE TERRE dépendant de la susdite succession, situés près de la maison Cloche, au faubourg Tremé, dans la Municipalité No 2, et provenant de la division ou liste de la propriété "Lafitte-Pierre Kernion", les dits lots conformément à un plan dressé par Allou d'Hémécourt, arpenteur, et exhibé à la Bourse jusqu'au moment de la vente.

Termes et Conditions.—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent l'an d'intérêt après échéance.

Les actes de vente ne pourront aux frais des acquéreurs pardevant Lucien Hermann, notaire, [illegible], rue Royale. 21oct—t.j.

PAR J. B. BLACHE & Co.

IL sera vendu vendredi 22 courant, à leur magasin d'encan, rue de la Vieille Levée, No 30:
25,000 Cigares de la Havane, reçus directement de la Havane, par le brick Titi. 20oct—4

PAR J. B. BLACHE.

D'ORDRE et sous l'inspection des gardiens du Port et pour compte de qui il appartiendra:
Il sera vendu vendredi 22 courant, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, rue Conti No 22—1 balle Denims bleus,—1 balle étoffe rayée pour pantalons; importées et avariées à bord du navire Martha Washington capit. Green, venant de Philadelphie. 20oct

Grand assortiment de Meubles.
PAR MORPHY & NEVIUS.
W. P. SCOTT, Encanteur.

LUNDI, 25 octobre courant, il sera vendu, SANS RÉSERVE, à 10 heures du matin, le stock entier de meubles du magasin No. 128, rue des Magasins, tels que:

Armoires, bureaux, bois de lit, sofas, side boards, bibliothèques, chaises d'acajou, tables à manger, consoles, tables de centre de jeu et de toilette; chaises en rotin, berceuses, chaises de bois, chaises pour enfans, lavabos, glaces, miroirs, tableaux, secrétaires, tapis, etc.
Conditions—Comptant. 20 oct

Meubles! Meubles!
PAR THOMAS J. SPEAR, Encanteur.
Bureau Hdbl, rue des Magasins, au premier.

MARDI, 26 octobre courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au No 447, rue des Magasins, près la résidence du Rev. Goodrich, au domicile de M. W. H. Haynes, qui ne désire plus tenir maison, tout son ameublement, consistant en partie en Canapés, chaises, fauteuils, couchettes, commodes, tables à jeux, bois de lit, matelas, couvertures, draps de lit, rideaux, lavabos, glaces, porcelaines, verrerie, ustensiles de cuisine.
Aussi: la batterie de cuisine, &c.
Conditions: comptant. 20 oct

BEAUX MEUBLES
PAR MORPHY & NEVIUS,
WM P. SCOTT, encanteur

MERCREDI, 27 octobre courant, à dix heures et demie A. M. au magasin No. 37, rue des Magasins, vis-à-vis l'Arcade de Banks, dans la salle de vente au premier, le plus riche assortiment de meubles qui ait jamais été offert à l'encan, sans aucune réserve, à savoir:

Armoires d'acajou, tables de toilette avec dessus de marbre, lavabos do, sofa bourrés do, tables à jeu, de centre et consoles à dessus de marbre, tables d'acajou à allonges, chaises de palissandre, sofas de do, chaises, sofas et causeuses d'acajou, bois de lit en acajou avec sommiers à ressorts, bois de lit français, etc. et autres articles trop longs à détailler.
Tous ces meubles pourront être examinés le matin de la vente. 20 oct

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Esclaves de prix.

IL sera vendu samedi, le 23 octobre 1847, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, les esclaves suivants, savoir:

La négresse CHARLOTTE, âgée d'environ 35 ans, blanchisseuse et repasseuse.

LOUISE, fille de Charlotte, âgée d'environ 12 ans.

La mulâtresse SOPHIE, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et repasseuse.

HENRIETTE, fille de Sophie, âgée d'environ 12 ans.

PROSPER, fils de Sophie, âgé d'environ 10 ans.

Ces esclaves sont tous garantis des vices et maladies prévus par la loi, et ne sont vendus que par suite de l'absence de leurs services au propriétaire, leur qualité leurs était pas aucun exigée.

Conditions: 1|2 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente se passeront pardevant F. Percy, notaire public.

Aussi: un jeune nègre âgé de 22 ans, charpentier, un peu nègre, très sujet.

Trois nègres de 17 à 25 ans, charretiers et propres aux travaux d'habitation.

Deux belles négresses, blanchisseuse et repasseuse, très convenables pour une habitation.

Conditions: Moitié comptant, la balance à 3 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente pardevant E. Barnett, notaire public. 18oct

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu, sans réserve, vendredi le 22 courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 22,
100 colis brillant un très bel assortiment de marchandises sèches.
Conditions: 3, 4 et 6 mois de crédit. Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées à 10 heures du matin. 18 oct

Marchandises anglaises.

EN débarquement du navire Rossignol, de Liverpool:
En ventes marchandises anglaises, comme suit:
Chemises coton unies, unies à côtes.
Caleçons do do do co.
Do Coton écru et blancs.
Chemises tout, rayées, et noir coton, impériales.
Do do noir, unies à côtes.
Gants blancs de coton, unis et extra.
Gants laine et cachemire, gris et blancs.
Gants berlin blancs et fil.
Chemises coton pink et blanches.
Do do tachetées genre nouveau.
Do do mérinos ordinaire, fin et extra.
Chaussettes mérinos blanc et gris.
Gants Fils, égale, doubles.
Caleçons coton écru impérial.
Chemises coton bleu rouge.
Chaussettes mérinos pour enfants.
Bas de soie blanc pour femmes, &c. &c.

AUSSI:

7 caisses de toiles, 3 caisses toiles blanches 4|4, 1 caisse chemises toile 2|2, 1 caisse mouchoirs 5|8 et 3|4 25 et 28 pouces, à vendre au plus bas prix possible par les soussignés.
LOISON & SILVESTRE,
11oct — 28, rue de Chartres.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

LES soussignés viennent de recevoir quatre-cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes fabriques les plus renommées aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats-Unis, et on le vend avec cette garantie.

AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.
W. B. THOMPSON,
10déc—1an — 66, rue Gravier

VINS, EAUX-DE-VIE.—
40 barriques vin rouge, différents crûs.
25 barils vin blanc, Haut Sauterne.
25 quarts de pipe Eau-de-vie J. J. Dupuy de preuve.
10 demi pipe do do.
5 quarts de pipe do 1835 M. Castillon, Jr. [illegible] preuve.
En débarquement des navires Jenny et Diane, de Bordeaux, et à vendre par B. TALAMON, [illegible] rue Royale.

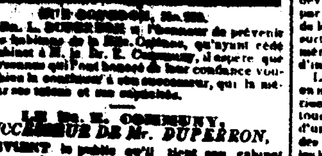

[illegible]

LE Dr. L. [illegible] a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Commuy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et son aptitude.

LE Dr. E. COMMUY,
SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,

PREVIENT le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 200, entre Dumaine et Saint-Philippe. 22 dec

Bureau et résidence, rue Marais, vis-à-vis le gouvernement.

LE Dr. PEARSON invite ses amis et toutes personnes que cela peut intéresser, de venir examiner les améliorations qu'il a apportées dans la fabrication des dents artificielles, particulièrement dans celle du dentier complet. Il a obtenu pour cela le premier prix à l'exposition qui a eu lieu dans l'Etat.

Les personnes qui désirent se faire mettre des dents artificielles, peuvent être avisées à mon établissement, dans le plus bref délai possible, et à des prix aussi modérés que dans aucun autre de cette ville.

J'ai engagé principal objet de faciliter à toutes les classes, le bénéfice des opérations dentaires. La grande augmentation de ma clientèle m'a obligé à employer plusieurs bons opérateurs, parmi lesquels se trouve un dentiste français, d'un grand talent. Les soussignés trouveront toujours disposé; ces opérations sont conduites avec soin et sont entièrement vérifiées et approuvées par moi.

Les dentistes trouveront toujours chez moi des articles de toutes dimensions, un assortiment de bonnes dents, ainsi que tous les articles dont ils pourront avoir besoin.
2 déc—1 an

SAUCISSONS de Lyon—8 barils en débarquement du navire Conrad de Havre, à vendre par [illegible] NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

[illegible] à vendre par [illegible]

[illegible] à vendre par [illegible] Gravier

12 [illegible] Cognac [illegible] à vendre par [illegible], rue Toulouse

200 Barriques vin Bergerac, à vendre par N. DUDOUYT, 13, rue Toulouse

---

VENTES DE CE JOUR

PAR MORPHY & NEVIUS
Wm. P. SCOTT, Encanteur.

[illegible] aujourd'hui, 21 du courant, à 10 [illegible] au magasin No. [illegible] rue des Magasins, 47 [illegible] sucre, de la Havane, riz, fèves, [illegible] fromage, sirop, vin, [illegible] genièvre, conserves, gobelets, jarres, cornichons, etc. 21oct

Succession de John Earley.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

IL sera vendu jeudi, 21 octobre 1847, à 10 heures A. M., à son bureau d'encan, à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse, à la requête du curateur de la dite succession, les effets suivants qui en dépendent:

Une belle montre en or dite "patent lever", chaînes et clefs, le linge de corps et autres effets mobiliers appartenant au défunt.
Conditions—comptant. 20 oct—2

PAR SYKES & HYDE.
A. DUVALL, Encanteur.

JEUDI, 21 octobre courant, à 10 heures A. M., il sera vendu au No 76, Bank Place, pour compte de qui il appartiendra:
600 barils barriques blancs. 20 oct

Aux Presses à Coton, Arrimeurs et Boulangers.
Nègres de choix et de prix, acclimatés.
PAR BEARD, CALHOUN & CO.
Paul E. Layet, Encanteur.

JEUDI 21 octobre courant, à midi, à l'Arcade de Banks, seront vendus les esclaves suivants, dont il dispose en leur donnant les meilleures recommandations:

No 1. CHARLES, 25 ans, excellent travailleur, nègre de Presse à Coton.
2. SAM, 27 ans, do, do.
3. ROBERT, 30 ans, do, do.
4. JOE, 28 ans, do, do.
5. WILLIAM, 28 ans, do, do.
6. JIM, 27 ans, do, do.
7. MORRIS, 25 ans, do, do.
8. AMERICA, 34 ans, do, do.

Ces nègres sont pleinement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi, excepté America qui s'enivre quelquefois.

Conditions. Un tiers comptant; la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt à raison de 8 pour cent du jour de la vente à maturité.

Actes de vente par devant J. R. Beard, notaire aux dépens de l'acquéreur. 14 oc

Domestiques créoles de valeur.
PAR BEARD, CALHOUN & Co,
E. P. LAYET, Encanteur.

JEUDI, le 21 octobre courant, à midi, il sera vendu à l'encan à l'Arcade de Banks, les domestiques ci après désignés, portant les meilleures recommandations:

HENRIETTE, négresse créole, âgée d'environ 36 ans, excellent sujet, bonne cuisinière dans les styles français et américain, parlant anglais et français, pleinement garantie contre les vices et maladies prévues par la loi, sujette quelquefois à une douleur rhumatismale dans un bras.

FELICIE, négresse, âgée de 17 ans, fille d'Henriette, excellent sujet, de bonne mine, femme de chambre, gardienne d'enfants et domestique de maison, pleinement garantie contre les vices et maladies prévues par la loi.

Les dits esclaves ne sont vendus pour aucune faute; le propriétaire n'ayant plus besoin de leurs services.

Conditions—Moitié comptant; la balance à 3 et 6 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à paiement intégral.

Acte de vente pardevant J. R. Beard, notaire, aux frais des acquéreurs. 19oct

Porcelaine, Faïence, Verrerie et Lampes.
VENTE SANS RÉSERVE.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

IL sera vendu jeudi 21 octobre, à 10 heures A. M., à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse, au premier étage:

Un fonds de magasin comprenant un bel et grand assortiment de cristaux, faïence et porcelaine, consistant principalement en assiettes, plats, bowls, soupières, pots et cuvettes, soupières, saladiers, cruchons, pots à beurre et à tabac, services porcelaine blanche et en couleur, verrerie assortie, lampes en ferblanc, &c.
La vente sera sans réserve. 19 oct

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 3.
Séance du 7 octobre 1847.

RESOLU que son honneur le Maire est et demeure autorisé et requis à donner avis public pendant quinze jours dans la gazette officielle, que le Conseil de la Municipalité No 3, recevra des propositions cachetées pour le déplacement de la case à pompe de l'encoignure Marigny, sur un lot ayant vingt-cinq pieds de face à la Levée du côté Lot des Magasins Rouges entre Marigny et Mandeville aux fins de prolonger le prolongement du marché du Port jusqu'à la rue Marigny, le tout d'après les plans déposés à l'office de J. A. D'Hémécourt, voyer de la Troisième Municipalité.
(Signé) P. SEUZENEAU, Recorder.
Approuvé le 8 octobre 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire

Conformément à la résolution qui précède, Avis est par le présent donné que je recevrai des propositions cachetées, à mon bureau jusqu'au 22 novembre prochain, pour le déplacement de la case à pompe de l'encoignure Marigny, sur un lot ayant vingt cinq pieds de face à la Levée au côté Est des Magasins Rouges, entre Marigny et Mandeville, aux fins de prolongement du marché du Port jusqu'à la rue Marigny, le tout d'après les plans déposés à l'office de J. A. D'Hémécourt, voyer de la Troisième Municipalité.
16 oct — A.D. CROSSMAN, Maire

Portraits au Daguerreotype
Galerie et Magasin d'appareils,
Encoignure de la rue du Camp et du Canal.

LES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait *nouveau et perfection*.

Sur un examen critique, ces portraits se recommandent au patronage du public mieux que nous ne saurions le faire par des phrases dans un journal. Ils sont garantis ne jamais s'effacer.

Les matériaux que nous employons ont été choisis par nous avec le plus grand soin et sont de qualité supérieure. La Caméra Obscura est garnie de Lentilles Achromatiques des plus célèbres, importées des Etats-Unis et elle peut produire la plus grande célérité à tirer l'image sur la plaque. Les portraits pris d'une seule personne ou des groupes de 2 ou 3 ou même plusieurs, quelques secondes suffisent pour assurer l'impression.

Nous avons en main un splendide assortiment de médaillons et d'épingles (tous d'or et du travail le plus fini) montés spécialement pour contenir les portraits au Daguerréotype. Nous sommes préparés à fournir aux Artistes en Daguerréotype, et ce, aux prix de New-York, des appareils et accessoires, des plaques (de qualité supérieure), à la douzaine. Tous leurs matériaux à des prix réduits, dans une grande proportion.

Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui nous arriveront par des objets demandés, et nous enverrons les marchandises par notre porte des Etats-Unis ou de l'Etranger. Nous recevrons tous commencements et nous effectuerons toutes Assurances si nous en étions requis.
1 no—1 pe — E. WHITE & Co. Nouvelle-Orléans

MARCHANDISES FRANCAISES,
J. LEVOIS,
69, rue de Chartres.

OFFRENT à vendre en gros, les marchandises suivantes, en débarquement des navires Finland et Brunswick, du Havre:
12 balles cotonnade de bleue foncée;
10 do nouveauté;
10 ballots do à carreaux noirs, do;
4 do bois coton écossais;
4 do do laine do;
4 do guingamp d'automne à carreaux;
4 do laine écossaise, grande nouveauté;
1 caisse cachemire d'Ecosse 5|4 gris assorti;
1 do mousseline laine imprimée;
1 do do do couleurs unies;
1 do do do noire, 3|4 et 5|4;
1 do châle laine Jacquard, 5|4 et 7|4 nouveautés;
1 do écharpes cachemire, mousseline laine;
1 do fichus et pointes, tulle laine et cachemire;
1 do 120 douz. gants pour homme et femme;
1 do mousseline, etc. coton gants de soie et cra[illegible];
1 do bretelles de toutes qualités;
2 do jupons crinoline unis et façonnés;
1 do gilets tricot laine, grandes tailles;
1 do do do coton do do;
10 do chapeaux noirs p. homme par 1 douzaine;
3 do do do et gris pour enfans;
2 do coutil et rubans fil;
1 do lacets coton noir et blanc;
1 do veaux cirés et tiges de bottes;
1 do do vernis et avants pieds;
2 do doublures et marbrures [illegible]
1 do couverts métal et fer battu;
1 do anneaux à rideaux No. 1 à 3;
1 do boutons à dents et à anglet;
1 do peignes buffle, corne et &c;
2 do capsules F. L. & G. D. par [illegible]

AUSSI:
Bas marins Vorlaburg, Sultana et autres, de New York
13 caisses cartes à jouer "Steamboat"
2 do do do "Two Heads"
1 do do do "Spanish"
1 do do do "Merry Andrew"
1 do do do "Eagles & Gull"
1 do baleines de toutes longueurs;
1 do peignes à nœuds assortis;
1 do brosses à cheveux;
1 do poudre de riz;
1 do peignes ivoire de toutes qualités. 18 a.

LA FONDERIE EN CUIVRE ET L'ATELIER DE MACHINES.

ONT été transportés de la rue Gravier No 1-8, à la rue Girod, No 55, à la Nouvelle-Orléans.

Nous sommes prêts à remplir les ordres qui nous seront donnés pour faire toute espèce de Machines, que nous exécuterons d'une manière à satisfaire et à des termes raisonnables. Les machines pour bateaux à vapeur et pour plantations se ront réparées avec promptitude.

Nous compons des vices de toute portée.
Stsept—1m — JONES & ARCHAMBAULT

POTERIE DE MANDEVILLE.

La poterie de Mandeville vient de terminer son installation et se trouve dès à présent en mesure d'exécuter et délivrer immédiatement, à des prix forts modérés, les commandes de tous genres que le public voudra bien lui adresser.

Grâce au choix d'une terre de qualité supérieure, à la réunion des meilleurs ouvriers qu'il aient encore paru en Louisiane, et aux soins apportés dans tous les détails de cet établissement, les poteries de Mandeville surpassent tous les produits de même espèce par la finesse de leur grain, la dureté et la solidité de leur pâte, la beauté des vernis; elles l'emportent surtout par le goût et la distinction de leurs formes, mérite jusqu'à ce jour trop négligé dans ce genre d'industrie.

Les directeurs de cet établissement se sont mis en mesure de satisfaire aux nécessités les plus variées. Aux jardiniers et horticulteurs, ils offrent tous les échantillons de pots à fleurs ordinaires et d'une qualité inconnue jusqu'à présent, ainsi que des vases de forme antique, italienne, et des modèles les plus choisis.—Aux ménages ils présentent l'assortiment de tous les ustensiles de table et de cuisine, résistant parfaitement au feu.—Enfin, à MM. les architectes, ils soumettent tous les articles de construction et de décore, tels que poteries pour vases, carreaux émaillés, dalles creuses pour cloisons, anses, lampes persiennes pour salons, guéridons, &c. &c.

S'adresser à MM. de la Bretonne & Co., à Mandeville (La.) ou au Magasin de Dépôt, à la Nile Orléans, sur le Vieux Bassin. 9oct

ESPRIT DE TEREBENTHINE—25 barils venant d'être débarqués du brick Essex, de New-York, à vendre par
ALFRED KEARNY & Co
9oct — 98, Magasine

VIN de Catalogne,—150 barriques vin de Catalogne, marque Marseille; 70 barriques vin de Pas Vieren, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par F. CUSACHS,
29oct — coin Condé et St Philippe

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Finland du Havre.
200 douzaines chemises de couleur, Mulhouse,
200 do bourses soie, de toutes grandeurs,
100 grosses do coton de plusieurs qualités.
O. TALAMON, 44, rue de Chartres

AMANDES FRAICHES—65 barillets amandes douces, 20 livres chaque; 50 boites amandes ambrés, 25 livres chaque, à vendre par
11 oct—6 — HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levée

EN débarquement du navire Louisville, et à vendre par D. LANATA:
130 livres muscade No 1.
2 estagnons essence Bergamotte.
2 do do do de Menthe.
2 do do do de Limon.
100 onces essence de Rose. 2fall

HUILE D'OLIVE.—1000 jarres huile reçue par le brick Mercedita, de la Havane, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
7oct — 54, Vieille Levée.

CIGARES.—[illegible] milliers, marque "Rosa, à vendre par W H SIMMONS,
8oct — 44, Poydras

[illegible] COMMUNICATION directe, par [illegible] de Southampton à la [illegible]

[illegible] d'un ordre des Lords [illegible] le 2 de chaque mois, [illegible] prochain, les paquebots [illegible] partiront directement de [illegible] la Barbade, Nassau, la Havane, l'île aux Chats ou aux Vaisseaux (Nouvelle Orléans). Vera-Cruz et Tampico, et reviendront en Angleterre par la même route.

[illegible] assure un passage facile et prompt de Southampton aux endroits ci-dessus désignés. Les passagers pour la Nouvelle-Orléans y seront transportés, du bord des paquebots de la Compagnie, à leur arrivée à l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, par la Compagnie du chemin de fer du Mexique, qui aura un bateau à vapeur et autres moyens de transport prêts, d'où pour qu'il s'effectuera aux trois postes par paquebots. Les mêmes facilités seront données pour aller de la Nouvelle-Orléans d'embarquer à des paquebots à vapeur retournant en Europe.

Le voyage de Southampton est estimé, pour les Barbades, à 15 jours; Nassau, 21 jours; Havane, 23 jours; l'île aux Chats ou Vaisseaux, Nouvelle-Orléans, 9 jours et demi; Vera Cruz, 30 jours; Tampico, 35 jours.

Les paquebots partiront de l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, allant en Europe, le 21 de chaque mois, à 6 heures du matin. Ce changement fait que les passagers allant aux Antilles, par la vapeur, et partant le 2 du mois pour les Barbades, et par le paquebot partant le 17 du mois, comme ci-dessus, via Madère et les Barbades.

Pour les détails et informations nécessaires, s'adresser aux bureaux de la Compagnie des Paquebots à Vapeur, No. 55, rue Moorgate, à Londres; de rue Wimbl, à Southampton; MM. Delarue & Co. rue d'Enghien, Paris; M. Chamaney, 14, boulevard Poissonnière, Paris; M. Hendricks, Hambourg; aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe à la Nouvelle-Orléans.
16 [illegible] — E. CHAPPEL, Secrétaire.

POUR LA MOBILE. Par le FLEUVE.—Le nouveau bateau à vapeur à basse pression PELICAN, capitaine Perrian Bormann, construit avec tout les rapports pour la navigation du lac, étant solidement construit et d'un faible tirant d'eau, partira pour la Mobile samedi prochain 23 courant, dans l'après midi, du bout de la rue Canal.

Il partira de la Mobile pour les points intermédiaires et la Nile-Orléans mardi prochain 26 courant, à 7 heures du matin.

Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord. 21 oct—3t

POUR LA BALIZE.—(Deux voyages par semaine). Le bateau à vapeur CORREO, capit. A. Martin, partira de la Nile Orléans tous les mardi à 9 heures du matin. Il partira de la Balize tous les dimanches à 8 heures du matin, et sera de retour à la Nile Orléans le lundi soir.

POUR LA POINTE A LA HACHE.

Il partira de la ville tous les mercredi matin à 10 heures, pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi après-midi.

D'après ce nouvel arrangement, les passagers pour la Balize y arriveront le samedi soir au lieu du dimanche, comme ci-devant.

Pour fret ou passage, ce bateau ayant de bons arrangements, s'adresser à bord ou à
21oct — A. LAROUE & Co, 71, Vieille Levée

POUR LES ATTAKAPAS (par mer).—Le vapeur neuf E. A. [illegible] BEN, capitaine ——, est actuellement à flot, partira ce [illegible] bord de la rue Gravier. Il partira positivement le samedi, 23 octobre, pour Nouvelle Ibérie et les points intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JOHN HALL, No 1, Front Levée.

N. B.—Le vapeur OGDEN a été construit ce printemps à Cincinnati, expressément pour les voyages qu'il va entreprendre [illegible] et il est entièrement bâti, d'un port considérable et tire peu d'eau. Les emménagements ne laissent rien à désirer.
13 oct

Paquebot de Bayou-Sara & Williamsport.

Le vapeur BELLE-CREOLE, capitaine John M. Scott, ne faisant plus ses voyages réguliers, ira jusqu'à nouvel ordre qu'un voyage par semaine, jusqu'à Williamsport.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanches à 10 heures du matin; de Bayou Sara tous les mercredi, après l'arrivée des chars du rail road.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
14oct — P. A. CHAMPOMIER, agent, No. 1|2, Vieille Levée

POUR OPELOUSAS ET Attakapas.—Le nouveau bateau à vapeur COURIER, capitaine Johnston, partira du village Indien jeudi, 12 du courant, pour St-Martinville, et le jeudi 26 courant, pour les Opelousas. Ce bateau est entièrement neuf, a été construit expressément pour ces voyages, tire peu d'eau et marche bien. Les places de départ seront du CORRIDOR durant la saison, seront les cartes de prix pour les Opelousas, et les jeudis pour les Attakapas. Il ira au port jusqu'au Village Indien aux [illegible] MM. Bissel & Schlatre se tiendront prêts à les transporter sur des voitures les passagers, ainsi que les frets jusqu'aux rivières, pour le plus bref délai. Pour plus amples informations, s'adresser à
J. M. JOHNSTON, No. 20 Vieille Levée
ou à BISSEL & SCHLATRE, 4 aout—3m — à Plaquemine

ARRANGEMENT D'ETE.

Le bateau à vapeur ELISKA, J. C. [illegible], pour la Côte, Donaldsonville, Plaquemine, Bâton Rouge, Bayou Goula, Hermitage, Waterloo, Bayou Sara, Pointe Coupée et Tunica, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredi à 10 heures A. M. et du Bayou Sara tous les samedi matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible] & FARRIES, [illegible]

VAPEUR DE LA MALLE DE LA CÔTE.—CORA, pour Donaldsonville, Plaquemine, Bâton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara et la Côte.—Le vapeur CORA, capt. J. Hooper, partira de la Nile Orléans tous les lundi et mercredi, à 9 heures A. M. pour les points ci-dessus, et partira de Bayou Sara pour la Nouvelle-Orléans, tous les jeudi et jeudi après l'arrivée des chars à vapeur.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au débarcadère des paquebots de Bayou Sara, ou à
2juin—3m — J. M. CREARY, 3 Tchoupitoulas.

A VENDRE.

Le brick fin voilier APALACHICOLA, doublé et chevillé en cuivre et nouvellement construit, ayant une jolie chambre sur le pont et de bons emménagements pour passagers, registre 140 tonneaux, porte un grand chargement et cale environ 7 pieds charge. S'adresser à
16 oct — LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres

POUR TAMPICO.—Le brick fin voilier GENL. SHIELDS, capitaine Gandy, partira sans faute dans le courant de la semaine prochaine. Les passagers jouiront des plus grandes commodités possibles. Les personnes qui désirent se procurer des passages, à des prix modérés. S'adresser à
16 oct—17 — BONVALOT & FACERDOTE, 93, Vieille Levée

POUR BOSTON.—La barque de première classe EMPIRE, capitaine Pratt, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
19 oct — I. H. GALE, 93, Commune

POUR CHARLESTON.—La barque TARQUIN, capit. Stevens, partira incessamment. Pour balance de fret, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ira moins partie, ou à ALFRED KEARNY & CO, 98, Magasine
16 oct

POUR NEW-YORK.—Le paquebot HUDSON, capitaine Davis, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
11 oct — JOHN O. WOODRUFF & CO., 93, Magasine

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier JOHN CARVER, capit. Cammett, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à
21oct — I. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire SUSAN LORD, fin voilier, capitaine Chadbourne, partira sous peu de jour. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord, ou à I. H. GALE, 93, Commune.
8oct

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, de 1re classe ANCONA, capitaine W. H. NASON, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ses aménagements étant supérieurs, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 95 rue Commune
21oct

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, paquebot régulier EURICON, capt. Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ses aménagements étant splendides, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis du poteau 9, 3me Municipalité, ou à
18oct — BAILEY & BAXTER, 77, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier DUNBARTON, cap. Pendleton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
JENKINS & TIGLER, 18oct — 95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire supérieur, fin voilier HANNIBAL, capt. Foote, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour balance de fret et de passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 7oct — 95, rue Commune

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier, paquebot régulier avantageusement connu, T. STREET, capt. McConnell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage, ayant de beaux aménagements étant splendides, s'adresser au capitaine à bord, ou Picayune Tier d'en bas, ou à JOHN ALEXANDER,
5oct — 26, Commune

POUR NEW-YORK.—(Ligne de l'Union) Le navire paquebot FALFETTE, capitaine Johnston, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
J W STANTON & Co,
21sep — Encoignure Magasine et Lafayette.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier HARVARD, capitaine Collins, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
JENKINS & TIGLER, 2e sept — No 95, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire fin voilier OCEANUS, capt. Sutton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER,
7sep — 77, rue Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire R. H. BOODY, capt. Thompson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage s'adresser à
9aout — I. H GALE, 93, Commune.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés.
L. A. GUILLEMAIN,
13fev—1an — Agent

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No. 10, RUE DE LA DOUANE.
1er déc

WILLIAM DAVIDSON & Co,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRE
51, rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS. — 17 nov

J. H. [illegible],
AVOCAT ET [illegible]
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5juin—1an.

F. G. BARRIERE & CO.
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises, et Américaines,
No 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS.
Importateurs directs de marchandises étrangères.
[illegible]

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MARCHANDS de commission [illegible] de la Louisiane, [illegible]
JOHN O. WOODRUFF, [illegible]
[illegible]

J. F. [illegible], Commissaire-Priseur [illegible] rue Conti No. 22. Tient son cabinet ouvert de heures du matin jusqu'à cinq du soir. 11 mars